

L'économie parallèle à Ivry sur Seine

*Rapport du Conseil Scientifique du 17 janvier
2018*



Rapport du Conseil scientifique de la ville sur l'économie parallèle à Ivry sur Seine

Rapport établi le 17/01/2018, suite à la mission confiée par Monsieur le Maire d'Ivry sur seine, Philippe Bouyssou.

Ce rapport est précédé par quatre recommandations qui nous semblent devoir être mises en lumière.

Les recommandations

- 1. Soutenir la légalisation et la distribution encadrée du cannabis, pour réduire les effets néfastes de l'usage et du trafic qui en découlent. Ne pas pénaliser au niveau local. Porter cette recommandation au niveau national.*
- 2. Analyser la nature des commerces existants, leur viabilité et leurs liens éventuels avec l'économie parallèle.*
- 3. S'assurer que les services municipaux travaillent en synergie et en liaison avec un élu et/ou un administratif qui soient référents sur la question de l'économie parallèle.*
- 4. Agir sur la sécurité dans la ville à travers la mise en place d'une police adéquate, quel que soit le nom qu'on lui donnera.*

Table des matières :

	Introduction	page 2
I	Le Cannabis, un cas d'école de l'économie parallèle	page 4
II	Facteurs sociaux	page 8
III	Faire face à l'augmentation du trafic de drogue à Ivry	page 10
IV	Recommandations	page 16
	Bibliographie	page 18
	Remerciements	page 19
	Rédacteurs	page 20

INTRODUCTION

Le Conseil Scientifique a été chargé d'établir un rapport sur l'économie parallèle par Monsieur Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry sur Seine. Ceci afin d'aider le Conseil municipal dans sa réflexion sur les causes et les effets de cette «économie parallèle» à Ivry et sur les mesures éventuelles à prendre pour y faire face, ou du moins pour la limiter.

Le terme d'économie parallèle, aujourd'hui d'actualité, recouvre une réalité très complexe, aux multiples aspects, et mérite donc d'être précisé.

Si l'on s'en tient à l'introduction de l'article qui lui est consacré sur Wikipédia, on peut définir l'économie parallèle sommairement ainsi :

*« Le terme **économie souterraine** ou clandestine regroupe trois formes d'activités très différentes :*

- *l'économie générée par le travail au noir,*
- *les délits économiques ou les activités criminelles ou délictuelles,*
- *leur recel.*

Cependant, elles ont toutes au moins trois points communs :

1. *elles échappent aux règles économiques et sociales et à l'intervention de l'État,*
2. *elles ne donnent lieu à aucun prélèvement obligatoire (fiscal ou social),*
3. *elles faussent le jeu de la libre concurrence par rapport aux activités légales, soit du fait de leur propre activité (travail au noir), soit du fait de l'intégration de sommes provenant d'activités délictuelles ou criminelles, cherchant à se réinvestir (blanchiment d'argent).*

Il est à noter que, dans le sens commun le plus courant, ce sont le trafic et la vente de stupéfiants qui sont considérés comme représentatifs de cette économie parallèle. C'est d'ailleurs ce trafic qui est le plus souvent évoqué par les citoyens, sans doute parce qu'il est la forme la plus visible et la plus perturbante, directement, pour les habitants.

C'est pourquoi le Conseil Scientifique, tout en n'ignorant pas les autres composantes évoquées dans la définition générale, a choisi l'entrée du trafic du cannabis pour établir son rapport, en considérant qu'elle est révélatrice de ce phénomène de société. La plupart des

observations, des éléments d'analyse et les recommandations composant ce rapport peuvent être d'ailleurs facilement étendus aux autres champs que recouvre l'économie souterraine.

Comme nous l'ont indiqué les personnalités responsables que nous avons consultées, le trafic de cannabis n'est qu'un aspect de l'économie parallèle qui comporte également les drogues fortes ou stupéfiants, le proxénétisme, les trafics de voitures, le travail au noir...Par ailleurs, les divers aspects de cette économie parallèle n'ont pas le même impact sur la société. Ils sont tous des révélateurs et des indicateurs d'un ensemble de problèmes sociaux ancrés en profondeur qui affectent la vie quotidienne des personnes et des familles dans la population concernée.

Pour mieux identifier et cerner ces problèmes, on dispose en premier lieu des témoignages et des constats des acteurs sociaux qui en ont quotidiennement l'expérience, tels ceux que nous avons pu consulter (voir la liste des personnes interrogées en fin de ce rapport).

On peut en outre se reporter aux études existantes (voir bibliographie en annexe), voire consulter directement les chercheurs dans ce domaine et le cas échéant, susciter des recherches sur un aspect précis encore insuffisamment exploré. Il convient de noter, à cet égard, tout l'intérêt qu'auraient des enquêtes concertées et comparatives au niveau de plusieurs municipalités.

PARTIE I : LE CANNABIS, UN CAS D'ECOLE DE L'ECONOMIE PARALLELE

La consommation et le commerce illégal du cannabis sont une source croissante de difficultés pour la vie quotidienne dans certains quartiers de la ville. Les groupes qui trafiquent constituent des gênes, autant par leur activité que pour les dommages collatéraux (bruit, incivilités, bagarres, vols à l'arraché, sentiment d'insécurité, etc.) qui mobilisent les habitants des quartiers concernés.

Le cannabis est le troisième produit psychoactif, après l'alcool et le tabac, le plus consommé en Europe et en France. Les indicateurs récents montrent que 17 millions de français (sur les 50,7 millions, âgés de 11 à 75 ans recensés en 2017) ont expérimenté l'usage du cannabis au moins une fois au cours de leur vie.

Ce chiffre est à comparer aux 47 millions d'expérimentateurs d'alcool, aux 17 millions d'expérimentateurs de tabac, aux 2,2 millions d'expérimentateurs de cocaïne et aux 600 000 expérimentateurs d'héroïne.

Au cours des dernières décennies, l'usage du cannabis s'est banalisé et concerne tous les âges et tous les milieux sociaux. C'est un produit très disponible en France. Cette disponibilité est due notamment au développement de l'auto-culture, de cultures commerciales par des particuliers et d'une culture à grande échelle par les milieux du crime organisé.

En 2016, le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit à environ 1€ le gramme, celui de la résine de cannabis à 7€ le gramme, alors que le gramme de cocaïne coûte environ 84€ et celui de l'héroïne 40€ (*Données de l'Office Central de Répression du Trafic Illégal des Stupéfiants OCTRIS*).

La Convention unique sur les stupéfiants de l'ONU, signée en 1961, puis la Convention sur les substances psychotropes de 1971 interdisent formellement l'usage de drogues dites stupéfiantes (héroïnes, cocaïne, amphétamines, cannabis...).

En France, le cannabis est classé parmi les **stupéfiants**. L'usage en est interdit par l'article L3421-1 du Code de la Santé Publique qui prévoit des amendes, jusqu'à 3 750€, et des peines de prison, jusqu'à 1 an. L'incitation à l'usage et au trafic et la présentation du produit sous un jour favorable sont interdites sous peine d'amendes allant jusqu'à 75 000€, et des peines de prison, jusqu'à 5 ans. Les actes de trafic sont interdits : les articles 222-34 à 222-43 du Code Pénal prévoient des amendes, jusqu'à 7 500 000€ s'accompagnant de peines de prison jusqu'à 30 ans.

Malgré cette législation répressive, les Français sont les plus gros consommateurs de cannabis en Europe où la législation encadrant la culture, la vente et la consommation du cannabis en Europe est très hétérogène d'un pays à l'autre.

Dans le monde, selon les pays, l'interdiction est interprétée de différentes façons, entre pénalisation, contraventionnalisation, légalisation,...

L'Uruguay a été le premier pays à légaliser et mettre sous le contrôle de l'État la production de cannabis, en décembre 2013. L'État en produit et en distribue jusqu'à 40 grammes par semaine et par personne.

Aux États-Unis, le Colorado a autorisé en 2014 l'usage récréatif du cannabis. Des Coffee Shop tenus par des "experts" dispensant de véritables conseils et proposant différents types d'herbes ont ouvert. Ce commerce a apporté à l'État 2,6 milliards d'impôts en 2016. Cet argent a été reversé à des programmes d'aide aux sans-abris, à des associations de scolarisation, à la rénovation de bâtiments publics des villes les plus pauvres. Huit États ont imité le Colorado dont la Californie : alors que son utilisation se limitait uniquement au cadre thérapeutique, le cannabis à usage récréatif y est devenu légal le 1er janvier 2018.

Le Canada légalisera l'utilisation du cannabis à des fins récréatives au 1er juillet 2018.

Aucun pays européen n'a légalisé le cannabis, mais beaucoup l'ont dépénalisé. En Allemagne et en République Tchèque, la consommation privée de cannabis est tolérée, dans d'autres pays, la consommation ne sera pas jugée au pénal mais il peut tout de même exister une sanction.

L'Espagne et les Pays-Bas autorisent les consommateurs à détenir et à utiliser du cannabis, chez eux ou dans des espaces prévus à cet effet.

Le Portugal en 2001 a dépénalisé la consommation de toutes les drogues sans exception. Le consommateur ne doit pas avoir sur soi plus que des doses considérées par les autorités comme le "maximum hebdomadaire" : 1 gramme d'héroïne, d'ecstasy ou d'amphétamine, 2 grammes de cocaïne, ou 25 grammes de cannabis. Toutefois, la personne interpellée doit se présenter devant une commission de juges, de psychologues, de travailleurs médicaux et sociaux. Après plusieurs comparutions, il a l'obligation de suivre un traitement thérapeutique. Cette législation a porté ses fruits car le nombre de mineurs consommateurs de drogue a largement baissé. Soulignons que le Portugal a utilisé les fonds antérieurement consacrés à la répression afin de financer la sensibilisation et la prise en charge sociale et médicale des "dépendants".

Il est peu probable que la Commission Européenne se prononce sur la légalisation du cannabis car la santé et la justice pénale sont des prérogatives des États. La commission propose une coopération judiciaire entre États membres et encourage la lutte contre la production et la commercialisation de drogues dans les États tiers.

De plus en plus de voix de spécialistes, médecins addictologues, sociologues, policiers magistrats, s'élèvent pour demander la dépénalisation de l'usage du cannabis, voire sa

légalisation. L'échec de la politique de prohibition est aujourd'hui bien documenté : augmentation des usages, diversification des substances, multiplication des personnes qui en consomment, politique pénale inégalitaire et qui cible des populations plus que d'autres, coût budgétaire énorme, oubli de l'éducation et d'une politique de réduction des risques.

En revanche, il ressort clairement que les enjeux liés à la dépénalisation *encadrée* du cannabis sont multiples : meilleur encadrement social et médical, amélioration de la qualité et de la sécurité des produits utilisés, gain économique (environ 2 milliards d'euros en France, hors économies faites en limitant la répression), et lutte contre la criminalité organisée et la traite humaine qui en découle.

Cependant, la question de l'acceptation de la pratique par la société est encore au cœur du débat. La prohibition a créé dans l'opinion publique le sentiment que la dépénalisation de l'usage entraîne un retrait de l'Etat qui aggrave les nuisances quotidiennes et l'insécurité.

Sur le plan local, nos entretiens ont montré que la légalisation du cannabis n'était pas un sujet évident à aborder et que sa mise en œuvre nécessiterait de prendre de multiples précautions afin d'éviter que d'autres trafics, (drogues dures, armes, prostitution...) ne se substituent à celui du cannabis et n'obligent à la mise en place de plus de moyens en matière de police et de justice. Ce danger de transfert est peut-être surestimé car les «marchés» sont déjà à l'équilibre et les circuits saturés du fait de clientèles plus limitées.

A Grenoble, Monsieur Jérôme Safar, Président du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès au conseil municipal, lutte pour que sa ville demande à l'Etat la création d'un territoire expérimental. L'expérimentation permettrait un débat avec les acteurs concernés de la Ville et les *unions de quartiers* afin d'envisager des solutions dont la légalisation du cannabis et la dotation de la police municipale en caméras individuelles et en armes de poing.

Le Ministre de l'Intérieur a annoncé la mise en œuvre d'une promesse de campagne du Président de la République qui propose de remplacer des peines de prison par des contraventions systématiques à régler immédiatement pour un consommateur interpellé.

Une mission d'information parlementaire relative à l'application de cette procédure d'amende a auditionné des magistrats, des gendarmes et des policiers. A cette occasion, un officier de police judiciaire du commissariat de Vitry sur Seine a déclaré que le cannabis représentait de petites infractions récurrentes, consommatrices de temps, avec 2 à 3 gardes à vue par jour en moyenne, pour son usage et 5 heures environ par dossier, audition, garde à vue, audition, pesée, prise de photos, compte-rendu d'enquête... Il estime que la réforme prévue va dans le bon sens, mais ne résoudra qu'une partie du problème car elle ne concernera que les personnes majeures, alors que les interpellés sont dans plus de la moitié des cas des mineurs. En dépit de cette réserve, son syndicat, Alliance, est favorable à la réforme qui permet et apporte une réponse pénale immédiate sur des dossiers souvent classés sans suite.

En revanche, le Syndicat de la Magistrature est défavorable à la mise en place d'une amende forfaitaire, car elle ne permet pas l'individualisation de la sanction, et il demande une

réforme prévoyant la dépénalisation de l'usage de stupéfiants. Une magistrate de Créteil estime pour sa part que l'argument qui consiste à dire que ce projet permettra de désengorger les tribunaux est faux, car elle estime que les amendes ne seront pas aisément recouvrées.

En parallèle, Monsieur Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur, a lancé une consultation nationale auprès des policiers, gendarmes, élus et autorités judiciaires sur un projet de *Police de Sécurité du Quotidien*, qui vise à favoriser la présence de la police et de la gendarmerie sur le terrain, à adapter leurs missions aux spécificités locales, grâce un travail partenarial avec les élus, les autorités locales, les services publics et sociaux, les associations de commerçants et de citoyens,... et à renforcer l'équipement des agents. Des mutualisations des brigades anti-criminalités (Bac) de nuit seraient envisagées, dont celles d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine.

En dépit de réserves sur la taille des nouvelles circonscriptions qui amènerait à concentrer le dispositif sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le syndicat représentant de policiers, Alliance 94, souhaite voir cette négociation aboutir. L'association des maires du Val-de-Marne (AM94), dès le vendredi 1^{er} décembre 2017, a salué cette réforme, qui doit s'appuyer «*sur une stabilité du maillage territorial tout en privilégiant différents types d'optimisation par mutualisation de moyens...et s'appuyer sur des créations de postes*». Les élus déplorent néanmoins que seulement deux villes du Val-de-Marne, Créteil et Bonneuil-sur-Marne, aient été choisies pour tester la police de sécurité du quotidien.

Dans un contexte où il semble encore difficile de définir une position politique convergente vis-à-vis du contrôle de l'usage et du trafic du cannabis et de la lutte contre l'insécurité et les incivilités qu'ils entraînent, les défenseurs de la légalisation encadrée du cannabis préconisent :

- ⇒ Un déploiement auprès des familles des programmes de développement des compétences psychosociales,
- ⇒ Un accompagnement personnalisé des consommateurs par une intervention précoce,
- ⇒ Un accès au cannabis thérapeutique,
- ⇒ La validation d'une politique de réduction des risques,
- ⇒ Une distribution encadrée visant à restreindre l'accès aux mineurs et à mieux détecter les usagers problématiques pour les aiguiller vers une prise en charge sanitaire adaptée,
- ⇒ Une intervention coordonnée de l'Etat et des territoires sur l'ensemble des opérations ce qui permettrait la mise en place d'une vraie politique de régulation du marché du cannabis définissant les conditions de sa circulation, les modalités de sa vente et de son achat.

La production de cannabis contrôlée sur le territoire français et l'instauration de taxes spécifiques, comme pour le tabac et l'alcool, génèrerait des ressources nouvelles pour l'Etat et des emplois, au lieu de générer des profits illicites pour les acteurs de l'économie parallèle.

PARTIE II : FACTEURS SOCIAUX

Tous les problèmes dont il a été question jusqu'ici s'insèrent dans un contexte plus général, tant au niveau local que national et global : ce contexte est celui des conditions sociales des personnes concernées, situées dans des environnements familiaux et des réseaux de relations, insérés dans une situation géographique-urbaine et économique caractéristique de l'époque et du lieu.

Ce contexte et ces circonstances font, depuis un certain nombre d'années, l'objet de recherches de plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales telles que la sociologie, augmentée de la récente *ethnologie urbaine*, l'économie politique et la géographie, qui permettent d'identifier et de caractériser les changements profonds, les bouleversements et les mutations qui ont affecté les sociétés humaines aux différents niveaux de structuration sociale, économique et politique (sans oublier les aspects culturels), à l'échelle de la planète entière.

Les villes et les phénomènes urbains sont évidemment au premier plan de cette préoccupation, tant par le pourcentage de la population mondiale désormais concernée, que par l'occurrence récente de leur avènement dans tous les pays et régions du monde (depuis un siècle, la population citadine mondiale s'est vue multipliée par 12. Aujourd'hui, plus de 50% des habitants de la planète habitent dans les villes, selon une étude de 2009). En France, «*ce sont surtout les banlieues qui enregistrent la croissance démographique des agglomérations urbaines, passant de 11,8 millions en 1962 à 16 millions en 1975*». (Stébé et Marchal, 2017)

Telle est aussi la situation d'Ivry-sur-Seine, qui est celle d'une ville de la ceinture péri-urbaine immédiate d'une grande métropole, importante par sa population (*60 000 habitants-dernière population légale d'Ivry arrêtée au 1er janvier 2016-Insee*), et marquée comme toutes ses voisines (et ses homologues aux niveaux national, continental et planétaire) par des changements rapides et considérables et des mutations irréversibles survenues en quelques décennies (surtout depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale). Ces changements se poursuivent sous nos yeux dans les transformations permanentes des structures matérielles et culturelles de la vie quotidienne individuelle et collective (urbanisme, logements, lieux de travail, répartition des commerces et des lieux de loisir et d'échanges, infrastructures collectives, notamment municipales...) et, d'une manière générale, des modes de vie.

A de tels constats «scientifiques» d'ordre général, s'ajoutent, plus près de l'expérience effective vécue par nos concitoyens, les observations et les réflexions faites *sur le terrain* par des acteurs et responsables d'organismes régionaux, municipaux ou associatifs qui ont été consultés ou rapportés dans des enquêtes bien documentées (comme celles de Philippe Pujol que nous citons plus loin) ou que nous avons pu lire dans des enquêtes de terrain.

C'est en premier lieu la *précarité économique* des agents du bas de l'échelle des activités d'économie parallèle qui est la cause immédiate de leur implication : ils se trouvent généralement (avec les membres de leur famille) en état de *pauvreté*, de *chômage* ou d'*emploi*

précaire. A cet égard, les revenus des économies parallèles représentent des compléments substantiels des salaires pour les familles pauvres concernées.

A cette précarité s'ajoutent généralement des *déficits dans les liens de la vie familiale* des populations concernées (dites *défavorisées*) : familles éclatées, absence du père, carences affectives dans les familles, et perte (ou manque) de repères chez les enfants livrés à eux-mêmes, vie au jour le jour et rapport au temps néfaste pour une scolarité régulière.

Il est aussi fréquemment question de mauvais traitements (violences, abus sexuels,...) et d'abandons d'enfants qui créent souvent des traumatismes graves et durables.

Les familles défavorisées disposent de peu d'informations sur le système scolaire, et il en résulte un fort *déficit du capital culturel* (au sens du *capital symbolique* de P. Bourdieu) dans les familles concernées. Cela se traduit par le *décrochage scolaire* des enfants, dont on peut identifier d'autres facteurs qui s'ajoutent aux précédents, tels que, par exemple, le *lieu d'habitation souvent défavorable*. Ou, plus profondément, *l'intériorisation d'un sentiment d'échec* dans l'établissement scolaire (le « *tu es nul !* »).

Le décrochage scolaire se voit très souvent suivi de l'apprentissage d'une *culture anti-école* avec l'agrégation à la *bande de copains* (où l'on affecte une « conduite virile », souvent marquée par des bagarres, voire des heurts avec la police) qui se solde dans bien des cas par une provocation (que le sociologue Gérard Mauger qualifie de construction d'un *capital agonistique*) contre la *disqualification scolaire*, l'élève se constituant en quelque sorte un *casier scolaire* qui préfigure celui, plus tard, d'un casier judiciaire s'il devient délinquant...

Cette situation conduit au chômage ou au travail précaire, au stage perpétuel, au refus de *boulots* ou *jobs* subalternes (jugés insignifiants), qui deviennent d'ailleurs de plus en plus inaccessibles. Ceci nourrissant une aversion pour le travail, qui les rejette peu à peu dans la marginalité. On peut voir un indice d'une telle désaffectation à l'égard de la question de l'insertion professionnelle en ceci que la tranche d'âge des 18-25 ans est la moins présente dans les Maisons de Quartier à Ivry, où cette question est travaillée ainsi que celle du logement, avec différents acteurs.

La marginalisation que représente l'implication dans les activités d'économie parallèle, qu'il s'agisse de trafic de cannabis, de drogues dures, de blanchiments divers ou d'auto-entreprenariats douteux, commence par la fragilité d'une situation sociale, qui suscite l'exploitation par des acteurs économiquement mieux lotis : « *l'exploitation de ceux qui sont dans des situations fragiles (...) dans la logique d'un capitalisme de parias* » (P. Pujols, journaliste au quotidien *La Marseillaise*, voir référence).

PARTIE III : FAIRE FACE AU TRAFIC DE DROGUE EN AUGMENTATION A IVRY

A. Prendre en compte la situation locale

« L'économie parallèle constitue une source de revenus non négligeable pour les familles aux revenus modestes ». (Stéphane Noël, Président du Tribunal de Grande Instance de Créteil)

- ⇒ A Ivry, une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté... tandis que le pourcentage de redevables soumis à l'impôt sur la fortune (0,2 %) est égal au pourcentage sur l'ensemble de la France (INSEE), contraste ! On relève à Ivry, un grand nombre de poches de pauvreté, malgré les politiques d'aide sociale et alimentaires avec les grandes structures du mouvement associatif : Resto du cœur, Emmaüs, Croix Rouge, Secours populaire, Ivry SDF...(cf. analyse des besoins sociaux réalisée par la municipalité en 2016),
- ⇒ Les consommateurs : Les malades de l'héroïne, dans les années 1970, les malades du Sida dans les années 1980, étaient issus de tous les milieux sociaux mais aujourd'hui les malades du cannabis sont tous issus des poches de pauvreté de la ville. C'est dans ces poches de pauvreté que se recrutent les *petits* dealers,
- ⇒ Les dealers : Selon le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), parmi les priorités affichées figure celle de travailler auprès des plus jeunes, des *guetteurs* (7 à 9 ans) qui sont signalés dans des lieux comme les cités ou les places de ville et qui ne fréquentent aucune structure municipale ou associative.

B. Comment faire face ?

Améliorer ce qui existe

Rencontrer les dealers

Selon l'association Espoir, subventionnée en partie par le Conseil Départemental, les éducateurs de rue vont à la rencontre des jeunes, là où ils se trouvent, avec deux principes : l'anonymat et la libre adhésion. Ils organisent des *chantiers éducatifs* qui peuvent servir à financer des projets type *permis de conduire, voyage*, ou simplement couvrir les besoins de base. L'association dispose d'un local pour recevoir une dizaine de jeunes à chaque fois. Les éducateurs travaillent en binômes mixtes (h/f). Ils rencontrent les 12-25 ans, dont 20% de jeunes filles. Leurs interlocuteurs sont, entre autres, la mission locale, le Centre Municipal de Santé (CMS), les gardiens d'immeubles. Un psychologue intervient tous les 15 jours pour aborder les problèmes les plus difficiles à résoudre.

Rendre l'espace public vivable pour tous

On constate à Ivry un phénomène urbain et social, général, dénommé *désertification des centres villes*. Il s'agit de la disparition progressive des commerces de proximité et de qualité, et du développement de nouveaux commerces pour lesquels on peut légitimement soupçonner que certains d'entre eux entretiennent des liens étroits avec l'économie parallèle. Ces réflexions s'appliquent à l'ensemble de la ville et non pas seulement au centre-ville (où le centre Jeanne Hachette décline en se vidant progressivement de ses commerces. Tout dernièrement, la fermeture de la seule maison de la presse de la ville a suscité surprise, indignation et réprobation). Cette désertification rend possible les squats et les trafics.

L'origine de cette désertification doit être prise au sérieux, recherchée et analysée. De nombreux commerçants évoquent la cherté des loyers, qu'ils jugent exorbitants. Ceci favorise la prise en mains des locaux commerciaux par des *réseaux* bien organisés qui prolifèrent et provoquent la redondance de certains commerces et sans doute la couverture voire l'organisation de trafics. De nombreux témoignages relatent que des débits de boissons concourent à protéger l'économie parallèle des trafiquants de drogue - avenue Casanova, Maurice Thorez, et ailleurs...- et demeurent ouverts la nuit. En outre, cette situation provoque des incivilités nuisibles aux riverains : bruits nombreux (dont de motos), violence, ébriété sur la voie publique. Il y a pourtant une règle (qui demeure sous la responsabilité de la municipalité) : celle de la fermeture à 24h - qui devrait être commune à tous. Il conviendrait de garantir le vivre ensemble.

Il s'agit d'un problème préoccupant, qu'il conviendrait de traiter **prioritairement**.

Le service Vie des Quartiers qui gère 3 maisons de quartiers, le Comité de Quartier et la Maison de la Citoyenneté Jean Jacques Rousseau, considère que «plutôt que de condamner le trafic et stigmatiser les trafiquants, il faut réfléchir à rendre l'espace public vivable pour tous et assurer la paix dans le quartier».

L'association «Accueil des jeunes majeurs en soirée» est née de l'initiative IVRY SDF en 1993. Elle travaille avec l'association Espoir et la Mission locale, sans financement, avec des bénévoles d'Emmaüs et le Docteur Gilis du CMS (pionnière de la mise en place en France d'une «unité Méthadone» au CSST Ouest 94 d'Ivry) qui, depuis 1995 rencontrait les jeunes, place de l'Insurrection : «*les jeunes parlent entre eux seulement quand ils tiennent les murs*». Depuis, les bénévoles de l'association LAJSM accompagnés des médiateurs de la ville font des maraudes en bas des immeubles, cité Maurice Thorez, place Voltaire, place Parmentier... Un lieu d'accueil est installé au sein de la Cité Maurice Thorez, pour recevoir ces jeunes un soir par semaine de 19h à 22h, sans aucune activité proposée, ni imposée a fortiori, mais avec café, boissons, ping-pong.

Ces jeunes déclarent : «ce qu'il y a à Ivry, ce n'est pas pour nous», et «on n'est pas assez bien pour ça» (en se référant aux les activités culturelles et sportives proposées).

Constatons par exemple que dans le parc des Cormailles, il n'y a pas d'espace pour les ados et préados qui puisse servir de point d'ancrage ou de lieu de rendez-vous. Seul le mur des tagueurs rencontre un véritable succès.

Quelques exemples de dégradation de biens communs ont attiré l'attention :

- Dans la promenade des petits bois, le mur d'escalade est toujours sale et glissant, car investi par les tagueurs qui utilisent une peinture inadéquate pour cette activité,
- De même, un détail qui peut apparaître mineur, mais reste significatif : les tables de ping-pong de la Cité Hoche et de la Place Voltaire sont dégradées, le point d'eau qui s'y trouve ne fonctionne plus depuis fort longtemps...

Pour contribuer à rendre à ces jeunes l'estime d'eux-mêmes et la confiance en eux, il conviendrait de les aider à aménager et respecter le *bien commun* par :

- ⇒ L'entretien continu des lieux publics,
- ⇒ La réappropriation de l'espace urbain, en installant des bancs et des tables sur les trottoirs et les places publiques pour favoriser la convivialité,
- ⇒ La réparation continue et l'entretien soutenu des halls collectifs des immeubles,
- ⇒ La mise en place de lieux informels, comme dans la cité Amédée Huon (City Stade) en veillant à ce qu'ils ne soient pas occupés par les dealers (ce qui pourrait être le rôle de la police de sécurité du quotidien),
- ⇒ *L'auto-surveillance*, c'est-à-dire la prise en charge (au terme de discussions) des lieux par ces jeunes et des citoyens pour lutter contre la dégradation des lieux publics,

- ⇒ L'ouverture d'un concours d'architectes pour disséminer dans la ville des espaces de rencontres (cf. Avignon : espaces de skate, de bike, de vélo - New York des «espaces libres» dans les tours),
- ⇒ La mise en place de petites structures de sport en libre accès, réparties en grand nombre dans les lieux à risque et assurer leur entretien,
- ⇒ Le développement de *chantiers d'insertion* pour rénover les lieux et les locaux (comme au lycée Romain Rolland).

Les trafics se nourrissent de l'augmentation de la consommation. Le trafic de drogue fonctionne comme l'économie libérale dans une logique d'offre et de demande. Il est malheureux de constater que souvent ce sont des adultes qui achètent à des mineurs.

Comment enrayer l'augmentation du trafic ?

- ⇒ Par la présence de bus itinérants, expliquant les méfaits à long terme de la drogue pour ceux qui ne sont plus à l'école (les consommateurs sont de plus en plus jeunes),
- ⇒ Par une réelle collaboration entre la justice et le milieu médical : 50% des personnes accueillies à la consultation Jeunes Consommateurs du CSAPA au sein du CMS sont envoyées par le juge. Or, l'intervention de la justice peut être à double tranchant : *«soit la personne arrête par crainte, soit le comportement de la personne s'aggrave après un passage en prison»*,
- ⇒ Par l'injonction de soins aux consommateurs qui peut parfois aider à moins consommer : *«il faut écouter les consommateurs de cannabis qui disent en avoir besoin pour dormir ou pour décompresser après le travail»*.

La base de la réduction des risques, c'est de faire du consommateur **un acteur de sa propre santé**. Tout le monde est intéressé par sa propre santé si on sort de la menace répressive.

Favoriser le décrochement de l'usage de la drogue par paliers

Si l'on pense que la prison peut décourager les usagers de la drogue et que les risques peuvent être de plus en plus compris par eux, alors la Municipalité ou le Département ou la Région devraient prendre en charge l'objectif du décrochement en proposant *un travail social*.

Dans cette perspective :

- ⇒ Accentuer le rôle du CLSPD pour renforcer le lien entre la préfecture et la ville ;
- ⇒ Faire appel au coordinateur juge pour enfants et au coordinateur juge d'application des peines (il y en a un dans chaque ville) ;
- ⇒ Faire connaître les peines encourues ;
- ⇒ Renforcer les liens police/justice, bien que leur temporalité d'exercice soit différente et que l'activité du juge ne s'inscrive pas dans une politique publique.

C. Comment aller plus loin ?

Pour éviter d'avoir à faire face, il faut prévenir

Protéger les jeunes et les adolescents

- ⇒ Inciter les médecins de quartier à **signaler** au service des affaires sociales les mauvais traitements et les abandons d'enfants constatés dans les cités ou sur les places de la ville,
- ⇒ Combiner l'agir micro-local (Centre Municipal de Santé) et l'agir macro-local (urgences Kremlin Bicêtre, Vitry clinique Pasteur),
- ⇒ Développer l'éducation pour sensibiliser aux risques : enseigner l'histoire de l'économie parallèle (professeurs des écoles et professeurs d'histoire géographie) et sensibiliser aux risques (professeurs des écoles et professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre), voir l'exemple de la *Maison commune des addictions*,
- ⇒ Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, en multipliant les « Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) » regroupant des personnes d'horizons divers : éducation nationale, municipalité, associations, police, justice. Ces comités existent mais ils sont invisibles, il faut les rendre visibles et efficaces : insister sur leur rôle,
- ⇒ Créer davantage de classes d'enseignement professionnel dans les zones de pauvreté,
- ⇒ Développer la vigilance et la répression sur l'endoctrinement de tout ordre, dont religieux, envers ceux qui utilisent les réseaux alcool et drogue pour attirer les jeunes,
- ⇒ Proposer au Service culture, que les **initiatives culturelles** des théâtres (Théâtre des Quartiers d'Ivry, Théâtre Antoine Vitez, Théâtre Aleph, Théâtre El Duende, l'association culturelle Les bergers en scène, quel que soit leur statut ou l'aide très inégalitaire qu'ils reçoivent) soient mieux connues. Celles du cinéma le Luxy, des **équipements** de musiques et de danses comme le Hangar, le Conservatoire, le soient aussi (par des affiches dans les quartiers),
- ⇒ Insister pour que les deux Médiathèques soient ouvertes le dimanche, ou a minima un dimanche par mois (à l'instar des musées) et qu'elles bénéficient d'une information par voies itinérantes dans la ville. Pour pallier l'absence de bibliothèques de quartier et appuyer les actions des médiathèques, développer le système de bus itinérants (déjà en place pour les personnes isolées et /ou handicapées),
- ⇒ Proposer au service jeunesse de *marauder* au pied des cités, avec les éducateurs de rue et les associations qui le font,
- ⇒ Mobiliser les tagueurs pour intervenir dans les rues ou sur les murs sur les dangers de la drogue de manière compréhensible par tous (à l'instar de ce qui a été fait sur un mur de la rue Claude Guy, concernant le virus du sida),

- ⇒ Proposer à la Direction de la Communication que des expositions et des affichages aient lieu de manière délocalisée, dans les poches dites de « pauvreté », pour aller à la rencontre de ces jeunes qui disent : « Ce qui est fait à Ivry n'est pas pour nous ».

Au niveau des adultes « repentis »

- ⇒ Prévoir un accompagnement psychologique, médical et professionnel pour la reconversion (CMS, service affaires sociales),
- ⇒ Développer l'insertion par l'intermédiaire de chantiers d'insertion ou par les projets proposés plus haut,
- ⇒ Réfléchir avec les élus et les acteurs économiques au développement local de petites entreprises coopératives de proximité dans le secteur de l'artisanat, du commerce ou des services, qui soient des solutions innovantes solidaires et éthiques d'accès à l'emploi pour les publics fragiles du territoire.

Police de proximité ou de sécurité du quotidien

- Mettre en place une police de proximité ou de sécurité du quotidien comptable devant les élus locaux pour une meilleure connaissance des dealers afin de trouver les réponses les mieux adaptées à court terme et pour éviter l'amplification des réseaux (voire les réduire !).

Alain Hamon (auteur de «Police : L'envers du décor» (éd. J.C Gawsewitch 2012) cite André Muhlberger, chef de la sureté départementale des Bouches du Rhône jusqu'en 2003 :

« Ne penser qu'à la répression pure et simple nous conduirait droit dans le mur. S'il faut être ferme, il faut aussi maintenir le lien par la présence de policiers de proximité dans les cités et de s'adapter aux mentalités »

PARTIE IV : RECOMMANDATIONS

Notre analyse propose des moyens de prévenir, et nous sommes parfaitement conscients que la municipalité et des associations, subventionnées ou non, travaillent déjà beaucoup sur la question de l'économie parallèle, voire souterraine (expression qui peut être prise au mot quand il s'agit du cannabis).

Porter la discussion au niveau national :

La Municipalité peut poser les questions qui suivent et en débattre... même si elles ne sont pas du seul ressort de la politique locale !

1. Dépénalisation ou légalisation du Cannabis :

Ce problème, qui est au cœur de notre rapport, dépasse largement le cadre de notre municipalité. Néanmoins celle-ci peut faire entendre sa voix au niveau national : Ne plus proposer une politique de prohibition systématique de la drogue, mais impulser des expérimentations locales, inspirées des nombreuses études et exemples recensés en France et à l'étranger comme référence.

2. Vers d'autres formes d'économie :

Le développement de technologies d'information et de la communication favorise l'apparition de nouvelles formes d'économie alternatives (Uber, ArbnB, Blablacar, échanges de services...). Une réflexion doit porter sur les dérives qu'elles peuvent entraîner et les moyens à mettre en œuvre pour maîtriser et adapter ces activités.

3. Mise en place d'une police de proximité ou de sécurité du quotidien :

L'objectif étant de réduire les problèmes liés à la petite délinquance dans les quartiers les plus sensibles : trafic de drogue, prostitution, vol à la tire, incivilités.... On peut, le cas échéant, organiser une mobilisation de réservistes citoyens pour rapprocher police et population (*cf. article « 94 citoyens » du 09/10/2017*).

Nous proposons de faire remonter au gouvernement, les conclusions des débats ainsi que les requêtes de la Municipalité sur ces questions, par le biais de la députée du Val de Marne, Mathilde Panot et du sénateur Pascal Savoldelli.

Au niveau local, plusieurs recommandations phares peuvent être faites :

1. Faire connaître ce travail et les problèmes posés à la population d'Ivry dans sa globalité par l'intermédiaire d'**Ivry ma Ville** et du site internet. Le sujet de l'économie parallèle ne doit plus être tabou même si comme on l'a dit *la drogue tient les cités*.
2. La coopérative citoyenne récemment mise en place devrait être sollicitée pour faire un état des lieux des manquements et des besoins.
Renforcer la synergie entre les élus, (Jeunesse, Santé, Education, Culture) et les différents services (le CLSPD, Vie des Quartiers, Voirie, Santé, Education, Culture, Communication, Jeunesse et les associations concernées). Ces différentes structures doivent faire connaître leurs actions, faire remonter les informations et en rendre compte aux élus. Un élu ou/et un administratif devrait se charger de mettre en œuvre cette synergie.
3. Lutter contre l'isolement des jeunes :
 - ⇒ Etablir des transports en commun valables partout.
 - ⇒ Rénover les lieux dégradés (certains à travers des *chantiers d'insertion*).
 - ⇒ Créer des lieux informels de rencontre et utiliser des bus itinérants dans les quartiers dits *sensibles*.
 - ⇒ Multiplier les petites structures de sports en libre accès.
 - ⇒ Impliquer un élu et un administratif pour le suivi de ces opérations.
4. Agir à la racine auprès des très jeunes, victimes de violences et d'abus sexuels (et soumis à la pauvreté) au niveau des écoles primaires et des collèges. Obtenir que les signalements soient effectués par les personnels concernés,
5. Re-dynamiser les quartiers : en réalité, il faut de petits projets pour les quartiers et qu'ils soient développés en étroite coopération avec les habitants. Commençons par susciter de la créativité ; qu'il faut ensuite aider et soutenir. Il faut pouvoir dire «*on a besoin de vous, on croit en vous et en vos projet* »,
6. Agir par une politique municipale d'attractivité de petits commerces de proximité. Appliquer si possible des loyers différenciés dans les locaux qui dépendent de la municipalité. Enquêter sur la nature des commerces existants et leurs liens éventuels avec l'économie parallèle. Réfléchir aux actions à mener pour les réduire,
7. Réfléchir avec les élus et les acteurs économiques à des propositions innovantes pour créer de l'emploi en direction de la population défavorisée. Développer les structures d'économie sociale et solidaire,
8. Concevoir un projet de *tiers-lieu*, co-construit avec la population des quartiers, sur le modèle d'espaces en libre d'accès comme le « 104 » à Paris,
9. Echanger avec les homologues institutionnels et les structures associatives des communes limitrophes.

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie plus *extensive* est disponible sur demande.

Bibliographie Partie I « Cannabis » :

Le dico des drogues - Drogues Info Service - octobre 2017

Cannabis - Synthèse des connaissances – OFDT

Drogues, Chiffres clés- OFDT- 7ème édition-juin 2017

Cannabis : à quand une réglementation européenne ? - Elena Blum - Eurosorbonne Le journal de l'association de l'Institut d'études européennes de la Sorbonne Nouvelle – mai 2017

Les paradoxes du cannabis - Olivier Julien - Film durée 60' - ARTE visible sur YouTube - 2008

Oser la régulation du cannabis- Pierre-Yves Geoffard, Professeur à l'Ecole d'économie de Paris, directeur d'études à l'EHESS, Jean-Pierre Couteron, Président de la Fédération Addiction- Tribune- Libération – 8 juin 2017

Bibliographie Partie II « Facteurs sociaux »:

Actes de la recherche en sciences sociales (fondée par Pierre Bourdieu), Ed. du Seuil, Paris. n° 159, septembre 2005. « *Penser, classer, administrer la pauvreté, 1 : Politique des espaces urbains* » ; n° 160, décembre 2005. « *Penser, classer, administrer la pauvreté, 2 : Figures du ghetto* ».

Actes de la recherche en sciences sociales, Paris. n° 195, Décembre 2012 : « *Centres-villes: modèles, luttes, pratiques* ».

Dubet, François, & Lapeyronnie, Didier, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

Hammouche, Abdelhafid, *Les recompositions culturelles. Sociologie des dynamiques sociales en situation migratoire*, Strasbourg, Presses Univ. de Strasbourg, 2007.

Hammouche, Abdelhafid. *Politique de la ville et autorité d'intervention. Contribution à la sociologie des dispositifs d'action publique*, Préface de Philippe Fritsch, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, 2012.

Lapeyronnie, Didier & Courtois, Laurent. *Ghetto urbain, ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Éd. Robert Laffont, 2008.

Le Gouaziou, Véronique & Muggioli, Vincent, *La violence des jeunes en question*, Champ Social, Paris, 2009.

Mauger, Gérard (2015), *Âges et générations*, Paris, Collection « Repères Sociologie », La Découverte, 2015.

Mauger, Gérard (2016), *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, Collection « Repères Sociologie », La Découverte, 2016.

Muggioli, Vincent, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte, Paris, 2001.

Pujol, Philippe. *French deconnection : au cœur des trafics*, Paris, Robert Laffont/Wildproject, 2014.

Note : La French Connection, dans les années 1970, c'était la drogue fabriquée à Marseille et revendue aux États-Unis. La French Deconnection, aujourd'hui, c'est la drogue fabriquée au Maroc et revendue à Marseille. Avec les mêmes symptômes ici qu'à l'époque aux États-Unis : misère et ghettos. - Enquête dans les cités, au cœur des trafics, dans les caves, auprès des choufs et des nourrices, des politiques et des braqueurs, des habitants et des caïds.

« On dit qu'on ne peut pas entrer dans nos quartiers, moi je dis qu'on ne peut pas en sortir. »
Mourad, 25 ans. »

Stébé, Jean-Marc et Marchal, Hervé. *La sociologie urbaine*, Collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 2017.

Stébé, Jean-Marc. *La crise de banlieues*, Collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 2010.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier les personnes suivantes :

Danielle Gilis, Médecin de santé publique au CMS

Gérard Mauger, sociologue, directeur de recherche au CNRS, spécialiste des phénomènes de bandes, déviances, jeunesse

Stéphane Noël, Président du Tribunal de grande Instance de Créteil (TGI)

Sabrina Sébahi, Adjointe au Maire déléguée à la Prévention-Sécurité

Nicolas Strauss, chef du service Vie des Quartiers

Céline Van Bustel, responsable du service Prévention-Sécurité

Association Espoir - Christophe Guyot

Association LASJM (accueil en soirée de jeunes majeurs) - Annie Plenel, Jacques Corset

Ce rapport a été établi par les membres du groupe de travail du Conseil scientifique :

Deléage Jean-Paul

Deléage-Perstunski Edith

Favier Daniel

Kunth Daniel

Paty Michel

Petey Michel

Porcheron Patrick

Portha Colette

et Akkari-Traoré Licia (chargée de mission auprès du Conseil Scientifique)